



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24
(amiante)
Collectif: *Elimination Rapide de
l'amiante Défense des Exposés
aux Risques*
TEL 06 88 46 55 33
Mail : cerader24@wanadoo.fr
Site : moteur de recherche
puis... site cerader24

Dans ce numéro

Page 1 : éditorial et vœux 2019 du
conseil d'administration

Page 2 : Préparer 2019 avec vous

- commission éradication

CAVAM du 8 janvier 2019

- commission dossiers de la

CAVAM (A) du 10 janvier 2019

- Vers une action nationale le

19 juin prochain

Page 3 : Vos messages de vœux
2019 nous touchent !

- action cour d'appel 21

mars et retraités le 31 janvier 2019

- le spectacle du 24 mars

Page 4 : Et notre A.G. du 15 mars

.....

Et dans le N° 83 à venir notre
rencontre à la s/préfecture de
BERGERAC le 11 janvier 2019

LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

LA DEMOLITION DE LA SECURITE SOCIALE EST ... EN MARCHÉ !

Et serait remplacée par une « **protection sociale** » que seuls ceux qui
disposent de ressources suffisantes pourraient se payer.

Le volet « JUSTICE CPAM » est déjà significatif ... rappelons-nous :

- A l'origine, les tribunaux de la sécurité sociale avaient leurs structures propres et
les audiences des TASS se tenaient dans les locaux des caisses

- Ensuite, ces tribunaux spécifiques ont été sortis des locaux C.P.A.M. pour être
installés dans les structures des autres tribunaux ... en gardant néanmoins leurs
liens directs avec les caisses (audiences dédiées et greffes propres)

- Et en 2019, ces tribunaux (TASS) ne sont plus autonomes mais intégrés dans les
activités des tribunaux de grande instance leurs activités étant gérées par les T.G.I.

LA MENACE EST GRANDE de voir disparaître complètement ces juridictions
sociales intégrées au « **pôle de justice public** » ... quant aux délais d'audience et
demandes de renseignements ... plus de liaisons possibles pour nous à ce jour !

C'EST PIRE SUR LE FINANCEMENT :

Voulu par le conseil national de la résistance et conçu par A. CROIZAT (ministre
communiste), il était basé sur la **solidarité avec une partie des salaires socialisés**
(cotisations salariales et patronales), ce que le capital a combattu dès sa mise en
application. ... et qu'il a appelé « **charges** ».

La duperie de la suppression de cotisations ... qui donneraient un plus au bas de
la feuille de paye ... un plus de pouvoir d'achat ?... **MON ŒIL ! FAUX !**

Prenez une feuille de paye : fin janvier 2019 il y aura bien un moins sur les
cotisations salariales et patronales ... **d'où baisse de rentrées pour la SECU.**

- le moins versé employeur restera dans les poches patronales ! **TOUT
BONI !**

- le moins cotisé salarial **ne restera pas dans vos poches** car le manque de
rentrées conduira l'état à accentuer les déremboursements de médicaments, à
accroître les frais hospitaliers et tant d'autres postes ... que vous, avec ou sans les
mutuelles ou assurances, **vous devrez payer**. Le service public de santé verra sa
situation encore aggravée et au final **VOUS seuls (actifs et retraités) serez
perdants ! La CSG vous connaissez !**

Et cette politique conduira des millions de gens à ne plus se soigner et cela en dehors
de toute considération « populiste ». **RENDEZ-NOUS NOTRE SECU !**

NOTRE CA VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX

Parce que la santé, la vie, sont des trésors
Privilégions l'**humain d'abord** et ensemble exigeons :

- Pour notre pouvoir d'achat : **AUGMENTATION**
- Au travail et dans la vie : **PREVENTION**
- Pour les victimes : **REPARATION**
- Pour les responsables : **SANCTION**



CERADER 24

.....POUR 2019 QUI VIENT DE COMMENCER



LA PAGE DE LA CAVAM

PREPARER 2019 ... AVEC VOUS !

C'est ce qu'a décidé de faire la CAVAM et pour cela, elle a tenu une dernière réunion 2018 le 21 décembre avec un ordre du jour plus chargé que la date ne pourrait le laisser supposer :

- un point sur la situation générale avec ses incidences sur nos activités et la situation de nos amis adhérents dans tout le pays.
- la question brûlante de la destruction de l'amiante et notre projet de pôle public accompagné du projet de pilote à BERGERAC.
- Une action d'envergure envisagée cette année pour faire avancer nos doléances sur les dossiers (entre autre sur l'anxiété) et réagir aux modifications judiciaires en cours...



Un débat animé et ancré sur les problèmes de l'heure

CAVAM (nationale) réunion de la commission éradication de l'amiante du 8 janvier 2019 à Montreuil (93)

Seconde réunion de cette nouvelle commission de la CAVAM avec 12 participants c'est-à-dire une composition quasi définitive et déjà bien calée sur les objectifs proposés par le C.A.N (conseil associatif national).

- ils sont sur la rédaction d'un numéro spécial du bulletin T.U. spécial éradication soutenant le projet de pôle public d'éradication de l'amiante élaboré par la CAVAM. Il y sera aussi question du « pilote » de destruction de l'amiante sur BERGERAC...

- Egalement la réalisation d'un dossier d'aide aux associations dans leurs démarches auprès des élus et autres représentants de l'Etat.

Jean Marc SEGUREL y participait pour notre association et nous a rapporté que les initiatives déjà prises par les associations montraient tout l'intérêt porté à cette action nouvelle portée seulement par la CAVAM. Le plus dur sera « de débloquer le mur du silence des médias sur ce sujet si important car il s'agit de préserver la santé ... d'agir pour l'HUMAIN !

CAVAM (A) réunion de la commission dossiers – santé – justice du 10 janvier 2019 à MORCENX.

21 amis représentant les associations de l'Aquitaine de la CAVAM ont participé à cette réunion



Définir ensemble des propositions pour notre activité

Evolution des textes de lois (négative pour l'essentiel), modification des procédures de traitement des dossiers, problèmes rencontrés par les uns et les autres ... l'échange fut très intéressant et a permis de dégager des pistes de travail dont 2 d'entre elles feront l'objet de la prochaine réunion :

- la situation des victimes de mésothéliomes aux prises avec la durée des procédures
- la redéfinition de notre « cahier des priorités » en ce qui concerne les dossiers.

Sont également venues dans le débat les modifications de la justice qui réduisent nos moyens d'interventions juridiques et ce que nous appelons « la justice médicale » ...

Une formation « dossiers – santé – justice a été programmée pour le 14 mars prochain

VERS UNE ACTION NATIONALE ! Le 19 JUIN 2019 à PARIS

Notre conseil d'administration, au cours de sa réunion du 14 janvier 2019 a abordé la proposition d'une manifestation nationale UNITAIRE des associations de la CAVAM, de l'ANDEVA, des mineurs de LORRAINE CFDT et d'associations CGT énergie et cheminots pour défendre les doléances des victimes de l'amiante et des autres cancérigènes et notamment du préjudice d'ANXIETE qui va revenir ce jour-là devant la cour de cassation en audience plénière « TOUTES CHAMBRES REUNIES ».

Sans avoir encore tous les détails de cette manifestation nous vous invitons d'ores et déjà à retenir cette date qui de par son caractère aura une résonance particulière. Le déplacement à Paris se fera en train ! Quand nous disons « ON NE LACHE RIEN » PROUVONS LE ENSEMBLE !!

VŒUX 2019 ... QUE DE MESSAGES !

Si plusieurs centaines de nos amis ont déjà réglé leur cotisation 2019, nombre d'entre eux nous ont adressé avec leurs vœux pour 2019 ... et il nous est impossible de les publier tous ... Nous en avons pris 4 qui illustrent bien tout ce que nous vivons ensemble depuis 16 ans déjà ...

Michel nous dit : ... toutes ces injustices qui ont été faites aux victimes durant des années méritent d'être sévèrement punies. C'est pourquoi nous remercions le CERADER pour sa très forte implication dans cette terrible bataille. Meilleurs vœux

Huguette et Gérard nous disent : Notre cotisation pour contribuer à la sauvegarde de notre association et merci à tous vos bénévoles ...

Anne Marie et Jean Claude nous rappellent :.... Avoir été chaleureusement et efficacement épaulés par l'association après le décès de René notre père en 2007. Notre cotisation renouvelée – notre devoir de mémoire tant que nous pouvons – que nous vous envoyons de grand cœur.

Liliane nous dit : Je présente à l'association tous nos vœux pour 2019 et vous remercie tous ... Je joins également les cotisations de mes enfants.

Comment ne pas être touchés voire émus de tous ces souhaits exprimés par toutes et tous ces amis dont certains ajoutent ... « je ne puis aider physiquement trop diminué par la maladie » ou encore « être en chimio depuis quinze jours » ...

La solidarité se mesure aussi par ces gestes montrant que nous devons poursuivre le combat pour que ces poisons disparaissent de nos vies et que les moyens soient mis en œuvre pour en finir avec ces drames de santé publique dont les responsables sont connus mais toujours pas inculpés ... La justice a même prononcé des non-lieux pour certains d'entre eux ! une honte qui dure depuis 1996 !



Prendre ensemble les décisions et s'engager à les faire vivre c'est notre volonté comme ce fut encore démontré lors de notre dernière assemblée générale de février 2018

31 JANVIER 2019 MANIFESTATIONS DE RUE ET DEBATS

Les 9 organisations syndicales nationales de retraités vous appellent à manifester à nouveau le 31 JANVIER 2019. En Dordogne : à 10h00 à PERIGUEUX et BERGERAC. Rendez-vous devant les palais de justice ... Rassemblements, défilés puis débat en salle dans les 2 villes !

Nous vous invitons à y participer nombreux !

ACTIONS : A VOS AGENDAS !

Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de Marc : appelez-le, (ce sera une aide pour lui) au 05 53 74 12 03

21 MARS 2019 : action à la cour d'appel de BORDEAUX pour un dossier difficile de POLYREY. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 11h00 audience à 14h00. Il y aura un arrêt à la station services du A.89 !

FESTIF : POUR VOTRE PLAISIR !

LE DIMANCHE 24 MARS 2019

Ce sera un spectacle « cabaret nostalgie » (de Monbazillac) qui vous sera présenté à 15h00 ... suivi d'une collation ! (accueil à 14h30)

Ce spectacle aura lieu à la salle des fêtes de Saint Pierre d'EYRAUD, (accueil à 14h30)

Pour les adhérents conjoints (es), enfants : prix modique : 5 euros par personne. Pour les accompagnants extérieurs : 10 euros



Appeler sur le 05 53 74 12 03 ... MARC ... que vous connaissez bien. Inscriptions dans la limite des places disponibles ! Vous verrez avec lui pour le règlement.

Vendredi 15 MARS 2019 à 17h30 (précises)

(accueil dès 16h30)

Salle Louis DELLUC à BERGERAC (piquecailloux)

16ème ASSEMBLEE GENERALE DE VOTRE ASSOCIATION

Car : « LE CERADER 24 C'EST VOUS ! »

- la détermination de nos objectifs, les actions juridiques à soutenir, la pression sur tous les décideurs, notre activité dans la CAVAM et dans le collectif régional :

**C'EST AVEC VOUS ! ET C'EST POURQUOI
VOTRE PRESENCE A L'A.G. EST INDISPENSABLE**

Votre participation à nos assemblées a un « impact » local et départemental :

C'est pourquoi, en cas d'empêchement majeur, nous vous demandons de nous transmettre le pouvoir qui vous sera adressé début février (article 12 de nos statuts).

VOTRE ASSEMBLEE : C'EST AUSSI LA PRESENCE :

- Du cabinet d'avocats **TEISSONNIERE** sur les questions juridiques. Et cette année, **elles seront nombreuses et modifieront bien des activités pour notre association.**
- De nos **associations amies** du grand sud-ouest et de la CAVAM et du CERADER 29

VOUS AUREZ A VOTER, après exposés et débats nécessaires sur les points suivants :

- 1 / **ce que nous avons fait** tout au long de cette année 2018 (et au début 2019)
- 2 / **Les moyens financiers** dont nous pourrions disposer pour notre activité
- 3 / **les axes de travail** pour cette année 2019 (rapport d'orientation)

Exigeons ensemble : Le respect des exposés, victimes et ayants-droit, la réparation intégrale des préjudices subis, une juste application de l'ACAATA, des allocations, de l'anxiété, des conditions d'existence, l'éradication des cancérigènes ... et avançons vers la destruction de l'amiante! (notre projet de pôle public)

Disons le également : pour nous, votre présence est un bon stimulant ! un encouragement !

Statutairement, toutes les personnes à jour de leurs cotisations 2018, ou ayant adhéré en 2019 avant l'ouverture de nos travaux ont le droit de vote.

Nous invitons les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer la nuit à demander à un autre ami de l'association qui participera à l'assemblée de les emmener pour y participer aussi. **Si nécessaire contactez-nous !**

Article 12 – Fonctionnement

... « Elle délibère à la majorité simple des membres présents. En envoyant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote **favorable** à l'adoption des projets de résolution mis à l'ordre du

jour de l'assemblée générale et un vote **d'abstention** à l'adoption de tout autre projet ». (Nous vous enverrons le mandat utile si besoin début février).

Comme pour l'assemblée de novembre, nous voulons échanger, débattre ... ALORS :

- venez poser vos questions, faire vos remarques
- mieux encore, envoyez-nous les points sur lesquels vous voudriez que l'on discute

Et notre avocat nous parlera de ce succès possible le 19 juin 2019 devant la cour de cassation de Paris sur le préjudice d'anxiété ! **ALORS PARTICIPEZ !**